

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 19 mai 2020

LETTRE OUVERTE DE DANIEL GOA: RÉTABLIR LA VÉRITE DES FAITS

Le Haut-Commissaire a pris connaissance avec regret de la lettre ouverte signée par M. Daniel GOA et rendue publique lundi 18 mai.

Regret car elle tourne le dos à l'unité qui a prévalu depuis des semaines dans la gestion de la crise sanitaire entre toutes les composantes de la société calédonienne. Cette unité a permis, dans le respect des compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière de santé publique, de gestion de crise et de sécurité civile et de l'État en matière de protection des libertés publiques et individuelles, qui fondent un État de droit, de prendre les mesures nécessaires pour protéger tous les Calédoniens sans aucune distinction entre eux, car toutes les vies humaines se valent.

C'est cette volonté qui a conduit le Haut-Commissaire et le Président du Gouvernement à reconduire le dispositif prévu pour les arrivants en Nouvelle-Calédonie, avec un placement en hôtel pour 14 jours suivi d'une semaine à domicile en conjuguant contrôle sanitaire aux frontières et protection des libertés. Ces décisions sont naturellement placées depuis le début de leur mise en œuvre sous le contrôle des juges, dont les modalités d'intervention ont été précisées par les derniers textes législatifs et réglementaires et par la récente décision du Conseil constitutionnel.

État et Nouvelle-Calédonie , en concertation avec les autres institutions calédoniennes, conjuguent ainsi leurs compétences dans un unique but : protéger les Calédoniens.

Regret aussi au regard du contenu de ce document dont le seul but politique ne peut suffire à justifier les excès et les contre-vérités.

M. Goa, manifestement mal informé, évoque les situations du Secrétaire général du Haut-Commissariat et du Haut-Commissaire en laissant croire qu'ils auraient, avec d'autres, bénéficié de passe-droits. M Cabrera est revenu de métropole avant toute mise en place de mesure de quarantaine à l'arrivée par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, il a donc été traité comme l'ensemble des passagers présents sur le même vol que lui avec un contrôle à l'arrivée du vol effectué par les services de la DASS de Nouvelle-Calédonie. S'agissant du Haut-Commissaire, dès la situation du responsable de la cellule opérationnelle connue, il a effectué préventivement un test PCR - négatif - et s'est naturellement plié aux procédures mises en place par les autorités sanitaires de Nouvelle-Calédonie et suivi les décisions prises par la DASS-

Contact presse
Cabinet du Haut-commissaire
Bureau de la communication interministérielle

NC en matière d'auto surveillance.

S'agissant de l'arrivée des relèves des militaires des FANC et des personnels de la Gendarmerie mobile, elle s'effectue en application d'un protocole sanitaire strict établi entre la DASS de Nouvelle Calédonie, service du Gouvernement, et la direction du service de santé des armées. Ce protocole a été examiné en collégialité du Gouvernement et a fait l'objet d'un arrêté co-signé du Président du Gouvernement et du Haut-Commissaire. Il a été publié au Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie. Ce protocole a été présenté au Sénat Coutumier le 5 mai dernier.

Il n'a donc rien de secret et soumet les militaires à la même période de quarantaine de 21 jours que l'ensemble des arrivants en Nouvelle-Calédonie comme cela a été dit à plusieurs reprises. Les 62 gendarmes mobiles arrivés le 17 mai au soir dans le cadre des relèves annoncées, sur un vol Air Calin, donc connu des autorités calédoniennes, ont été mis en quarantaine dès leur arrivée dans la caserne de la Tontouta. Rappelons que l'ensemble des militaires, gendarmes compris, quittant la métropole pour la Nouvelle-Calédonie font l'objet 48h avant leur vol d'un test PCR de détection du Covid 19, et si celui-ci est positif ils n'embarquent évidemment pas. Tout ceci a été dit à plusieurs reprises et continuera d'être mis en œuvre.

S'agissant du vol, non pas de l'Airbus A400M, mais de l'avion ravitailleur MRTT en transit vers la Polynésie française, son équipage a été dès son arrivée transféré sur la Base Aérienne attenante à l'aéroport et placé à l'isolement. Comme toutes les personnes en transit qui ne sortent pas du périmètre aéroportuaire, elles ne font pas l'objet d'un test mais ne sont pas autorisées à entrer en contact avec des personnes extérieures. Cette procédure se fait en étroite liaison avec la DASS de Nouvelle-Calédonie, dont le travail de qualité est salué par ailleurs par M. Goa. L'arrivée de ce vol avait été communiquée bien entendu au Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et aux responsables coutumiers. Évoquer une nuit « passée clandestinement » en Nouvelle-Calédonie relève donc de toute évidence là encore d'une mauvaise information de M. Goa.

M. Goa évoque des «tromperies et des mensonges» des responsables de l'État, on est bien en peine dans sa lettre ouverte de les identifier.

S'agissant enfin de l'organisation du dialogue entre le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, les Provinces et l'État, le Président du Gouvernement, dans sa responsabilité de gestion de crise, a proposé, au vu de l'expérience acquise par les premiers jours de la crise sanitaire avec l'apparition des premiers cas confirmés, de constituer une direction des opérations collégiale reposant sur les présidents des trois Provinces, le Haut-Commissaire et le Président du Gouvernement. À côté de cette structure, qui s'est réunie quotidiennement pendant plus d'un mois et a permis une prise de décision rapide et efficace, le Président du Gouvernement a assuré le dialogue avec la collégialité de celui-ci, et avec le Sénat coutumier, le CESE, le Congrès et les Maires, ces derniers également en contact avec les Commissaires délégués de la République de leur Province respective.

C'est ce dispositif qui a permis d'assurer la cohérence des décisions prises, reposant sur le fond sur un comité d'expert placé auprès du Président du Gouvernement et sur la DASS NC, service relevant de ce même président et de la membre du Gouvernement en charge de la Santé, Mme Eurisouke. Une cellule anticipation a également été mise en place auprès du Président du Gouvernement pour synthétiser les choix à effectuer au moment de l'adaptation du confinement.

Le Haut-Commissaire ne s'est, pour sa part, entouré d'aucune cellule spéciale si ce n'est une cellule destinée aux questions de sécurité et d'emploi des forces de l'ordre et une cellule de réponses aux – nombreuses - questions du public sur les règles en vigueur pendant le confinement.

Tels sont les faits. Ils sont vérifiables. Le reste de la lettre ouverte de M. GOA relève de positions politiques et le Haut-Commissaire se refuse donc à tout autre commentaire.

Parvenir à des décisions comprises et assumées par tous a supposé et supposera encore sans doute des moments de réflexion et de dialogue qui sont l'essence même d'un processus démocratique, qui est l'honneur d'un Pays comme le nôtre. L'ensemble des décideurs a assumé les décisions prises avec le souci des responsabilités, de la protection de la santé de l'ensemble des résidents Calédoniens et l'exigence de la transparence.

Le Haut-Commissaire poursuit pour sa part sa mission de représentant de l'État au service de la Nouvelle-

Calédonie avec sérénité et détermination. Il le fait dans le strict cadre des responsabilités de l'État issues de l'Accord de Nouméa, dont l'État est un des signataires et donc un des garants. Il demeure, pour sa part, toujours ouvert au dialogue avec l'ensemble des composantes politiques de la Nouvelle-Calédonie.